

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<p>Le six février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. SCHIER Gaston, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. MLYNARCZYK André, <i>Sanbourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 54 - Absent(s) : 9 - Pouvoir(s) : 12 - Votants : 66 	<p>Excusés : <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, <i>Tonnerre</i> : M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, M. SERIN Mickail, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.</p>
<p>Délibération n° 05-2018</p>	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme CONVERSAT Pierrette, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier.</p> <p>Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis</p> <p>Date de convocation : 31 janvier 2018</p>

Objet :

SCOLAIRE – ENFANCE - JEUNESSE

Modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018

Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine scolaire sur 4 jours

La présidente rappelle que, suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013, les communes du territoire, alors compétentes en matière « scolaire », ont instauré des horaires d'école sur 4,5 jours et organisé des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée 2014.

La présidente souligne que la mobilisation des Maires en 2014 puis la mise en place d'une organisation communautaire en 2016 dans la gestion des NAP et le fort investissement des équipes d'animation ont permis de relever ce défi des nouveaux rythmes scolaires ; en atteste notamment le taux d'inscription aux NAP au regard des effectifs d'élèves scolarisés qui atteint une moyenne de 62 %.

Après deux années de fonctionnement sur une semaine scolaire à 4,5 jours et la mise en place de NAP, la possibilité est aujourd'hui offerte aux collectivités de réorganiser les rythmes scolaires sur leur territoire. C'est à ce titre qu'une large consultation a été organisée sur Le Tonnerrois en Bourgogne.

La présidente regrette cependant qu'aucune étude à l'échelle nationale ni retours d'expériences consolidés ne viennent éclairer les élus dans leur prise de décision.

Vu les statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" et l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-05-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018

compétence « scolaire » par la Communauté de Communes,

Vu les articles D. 521-10 à D. 521-13 du Code de l'éducation et le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret donne davantage de souplesse aux acteurs locaux dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre au mieux aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves,

Considérant qu'une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire peut être déposée auprès de l'inspection académique, sur proposition conjointe de l'EPCI et des Conseils d'école,

Considérant les résultats de la consultation menée sur le territoire de la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » auprès de l'ensemble des acteurs mobilisés autour des temps de l'enfant (parents, enseignants, ATSEM et animateurs) qui démontrent la large adhésion à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. En effet, 80 % des répondants plébiscitent le retour de la semaine sur 4 jours et l'arrêt des NAP,

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite-enfance / Scolaire / Enfance-Jeunesse » réunie le 15 novembre 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours à partir de septembre 2018 sur l'ensemble des sites du territoire,

Considérant les avis émanant des 13 Conseils d'école du territoire se prononçant à la quasi-unanimité pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (un seul site s'est prononcé défavorablement) et les propositions d'horaires transmises aux services académiques.

Madame la présidente :

- **PROPOSE**, d'acter le retour de la semaine scolaire de 24 heures sur 4 jours organisée sur 8 demi-journées et l'arrêt des NAP dès la rentrée 2018.
- **PRECISE** que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) sera révisé afin d'y intégrer cette nouvelle organisation des rythmes scolaires et que de nouvelles pistes d'organisation seront étudiées quant au maillage territorial des accueils collectifs sur le mercredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65 pour
	0 contre
	1 abstention

APPROUVE le retour de la semaine sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018,

DECIDE de demander une dérogation pour le retour de la semaine sur 4 jours auprès de l'inspectrice académique,

AUTORISE la présidente à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-05-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018